

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE DU NORD À SAINT-JOACHIM
PAR SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM INC.**

PREMIÈRE PARTIE

SÉANCE SPÉCIALE

Séance tenue le 27 mars 2013 à 19 h
Château Mont-Sainte-Anne
Salle Les Chutes
500, boulevard du Beau-Pré
Beaupré

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 MARS 2013

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION	5
REPRISE DE LA SÉANCE	35
MOT DE LA FIN	38

**SÉANCE DU 27 MARS 2013
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue à cette séance spéciale de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc.

10 Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et pour ce faire, je serai secondé par monsieur Joseph Zayed qui agit comme commissaire au sein de la Commission.

15 Au nom de la Commission, je tiens tout d'abord à remercier de leur présence les personnes-ressources des différents organismes et ministères ainsi que le promoteur qui se sont rendus disponibles pour cette séance de travail, tout comme le public qui s'est déplacé pour assister à nos travaux.

20 Nous considérons utile de rappeler le mandat que le BAPE a reçu du ministre tel qu'exprimé dans sa lettre adressée au président du BAPE le 22 novembre dernier. Je cite:

25 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parc, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim inc. sur la rivière Sainte-Anne du Nord sur le territoire de la paroisse de Saint-Joachim et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

30 Pour ce qui est de notre présence ici ce soir, la Commission a décidé de tenir cette séance spéciale afin de faire le point sur le projet à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec, le 5 février dernier, concernant le programme de petites centrales hydroélectriques de cinquante mégawatts (50 MW) et moins.

35 Pour ce faire, elle questionnera les personnes-ressources présentes ainsi que le promoteur sur l'incidence de cette annonce sur le projet présenté.

40 Il est important de rappeler que cette Commission d'enquête et d'audience publique effectue
l'examen public du projet soumis à la Procédure d'évaluation environnementale de manière à
répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement.

45 En effet, la Commission n'a pas la discrétion de disposer de son mandat à sa guise. Elle est
tenue de donner suite à celui donné par le ministre du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs et de le compléter.

50 Nous avons invité ce soir les représentants du ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles, d'Hydro-
Québec ainsi que le promoteur, Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc., pour répondre aux
questions de la Commission.

55 La Commission a considéré plus pratique de procéder de cette façon au lieu de procéder par
des questions écrites aux personnes-ressources, avec les délais inhérents qu'implique cette façon
de faire. C'est ce qui explique pourquoi il n'y aura pas de période de questions du public.

60 Les réponses que la Commission obtiendra ce soir s'ajouteront à l'information déjà
disponible aux participants pour la préparation de leur mémoire et à ce sujet, nous demandons aux
participants qui déposeront un mémoire et qui ne l'ont pas déjà fait parvenir à la Commission, de
nous le faire parvenir le plus tôt possible avant le début de la deuxième partie de l'audience
publique prévue pour le 10 avril prochain.

65 Ce soir, la Commission est secondée par monsieur Jean Roberge et monsieur Jean-
François Bergeron, analystes, de madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la
Commission, ainsi que de monsieur Luc Nolet, conseiller en communication.

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec,
composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique,
et de monsieur Michel Levasseur, responsable de la sonorisation.

70 Je vous signale également que la séance spéciale de ce soir est diffusée en mode audio en
direct sur Internet via le site Web du BAPE. Tous les propos de cette séance spéciale seront
enregistrés et retranscrits. Exceptionnellement, l'enregistrement de cette séance spéciale sera
disponible sur le site Web du BAPE jusqu'à ce que la transcription soit disponible.

75 D'ailleurs, je tiens à demander, lors de la prise de parole des personnes-ressources et du
promoteur, idéalement de vous identifier, pour permettre la meilleure transcription possible de vos
propos.

80 Cette transcription sera disponible dans quelques jours dans les centres de documentation, au centre de consultation régional dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du BAPE.

85 La première partie de l'audience tenue les 22 et 23 janvier derniers avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

90 Au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui débutera le 10 avril prochain à la salle Beaupré du Château Mont-Sainte-Anne, à compter de dix-neuf heures (19 h), les citoyens auront l'occasion d'exprimer leur opinion et émettre leurs commentaires sur le projet.

95 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission, les réponses obtenues et toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue accessible à la consultation publique dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE. Elles pourront être aussi consultées au centre de consultation régional.

100 La Commission d'enquête rédigera ensuite son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs conformément au mandat qui lui a été confié, et le rapport sera remis au ministre qui, par la suite, disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

105 Alors pour les besoins de transcription, je demanderais à ce qu'on fasse un tour de table pour que vous nous présentiez les porte-parole des différents organismes ainsi que les personnes qui vous accompagnent.

PAR M. YVES ROCHON:

110 Alors je m'appelle Yves Rochon, je suis directeur de l'évaluation environnementale des projets hydriques industriels pour le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, et je suis accompagné – je vais agir comme porte-parole pour les fins de la soirée – je suis accompagné de monsieur François Delaître qui est le chargé de projet dans ce dossier et qui continuera à être le porte-parole par la suite des audiences.

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

115 Daniel Deschênes, directeur du développement des énergies renouvelables au ministère des Ressources naturelles.

120 **PAR Mme SUZY SALIBI:**

Bonjour. Suzy Salibi, déléguée commerciale approvisionnement en électricité chez Hydro-Québec Distribution.

125 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Bonsoir. Je suis Pierre Chabot, délégué commercial, Direction approvisionnement en électricité, Hydro-Québec Distribution.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour le promoteur!

135 **PAR M. SIMON GOURDEAU:**

Bonsoir monsieur le Président. Simon Gourdeau, je suis le chargé de projet pour la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, et je suis accompagné de Marc Dubeau qui est maire de Saint-Joachim et président de la Société.

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les personnes à l'arrière?

145 **PAR M. SIMON GOURDEAU:**

Oui. Monsieur Normand Bergeron et madame Isabelle Normandin qui nous accompagnent comme personnel de support.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Gourdeau.

Alors la Commission va procéder tout de suite par le questionnement.

Alors je cède la parole à monsieur Zayed.

155

QUESTIONS DE LA COMMISSION

160

PAR LE COMMISSAIRE:

165

Merci. Peut-être pour amorcer cette période d'échanges, je demanderais au porte-parole du ministère des Ressources naturelles de nous lire l'annonce gouvernementale du 5 février, juste pour nous mettre un peu dans le bain, à partir de laquelle on pourra amorcer une série de questions-réponses.

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

170

Donc je vais lire le communiqué de presse qui a été émis par le gouvernement du Québec qui s'intitule comme suit!

175

"Le gouvernement du Québec met fin au programme de petites centrales hydroélectriques. La ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet, annonce que le gouvernement met fin au programme de petites centrales hydroélectriques de cinquante mégawatts (50 MW) et moins et annule six (6) projets, soit les projets de chute Sainte-Anne, de la chute du Six Mille, de la chute du Quatre Mille, de la Centrale Saint-Gabriel, de la Onzième chute et du barrage-B Manouane Sipi.

180

"Dans le contexte actuel de surplus énergétique, Hydro-Québec économisera vingt-quatre millions (24 M\$) chaque année grâce à cette décision. C'est donc l'ensemble des Québécois qui seront gagnants en évitant des pertes importantes, a déclaré madame Ouellet.

185

"La fin de ce programme aura pour conséquence l'abandon de six (6) projets de petites centrales hydroélectriques dont les étapes de réalisation sont à un stade préliminaire. Le gouvernement entamera rapidement des discussions avec les promoteurs concernés afin de déterminer des indemnités appropriées en fonction de l'état d'avancement des projets et des dépenses effectuées, a expliqué madame Ouellet.

190

"Le gouvernement entend également consulter les municipalités et les communautés concernées afin de trouver des solutions pour soutenir des projets structurants propres à favoriser leur développement économique.

195

"Un comité interministériel, sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, est mis sur pied. Le comité a pour mandat de travailler en collaboration avec les communautés touchées pour déterminer les projets structurants de développement socioéconomique à développer à court terme, a déclaré monsieur Gaudreault.

200 "Le gouvernement est conscient que cette décision aura des répercussions sur les
communautés autochtones touchées. Je m'assurerai d'entamer un dialogue constructif afin de
trouver des solutions satisfaisantes pour tous, a affirmé la ministre déléguée aux Affaires
autochtones, madame Élisabeth Larouche.

205 "Comme nouveau gouvernement, nous avons le devoir de gérer la transition. Outre
d'évidentes considérations économiques, nous avons aussi tranché en faveur de la préservation
de plusieurs milieux naturels, sans renoncer à une volonté de développement régional. Notre
avenir énergétique passe par cette convergence entre l'économie et l'environnement, dans une
perspective de développement durable, a conclu le ministre du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet."

210 Fin du communiqué.

PAR LE COMMISSAIRE:

215 Merci monsieur Deschênes.

Jusqu'à maintenant, comment va s'articuler cette annonce au point de vue réglementaire ou
au point de vue d'un décret éventuel?

220 Est-ce qu'il y a eu des changements ou est-ce qu'il y a eu des nouvelles procédures qui ont
été enclenchées depuis l'annonce?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

225 Oui. Entre autres, bon, comme il a été déposé sur le site du BAPE, le gouvernement, via le
ministère des Ressources naturelles, a transmis, le 22 mars dernier, une lettre à monsieur Bertrand
Lastère, administrateur de la Société Hydro-Canyon à Saint-Joachim. Si vous voulez, je peux vous
la lire, mais elle est sur le site.

230 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Si vous permettez, on va revenir à cette lettre. Mais outre cette lettre, est-ce qu'il y a d'autre
chose?

235 **PAR M. DANIEL DESCHÊNES:**

Non. Je veux dire, c'est ce qui est fait. Il y a eu des rencontres, ce qu'on peut vous faire,
c'est qu'il y a des rencontres qui ont été faites avec les différents promoteurs, les différentes

240 municipalités par les ministres, comme le gouvernement dit dans son communiqué, qui va travailler
avec les municipalités et les communautés locales, pour travailler sur des projets structurants.

PAR LE COMMISSAIRE:

245 Quand vous dites qu'il y a eu des rencontres, est-ce qu'il y a eu spécifiquement des
rencontres avec le promoteur du projet Sainte-Anne?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

250 Bien, de mémoire, je pense que monsieur Gaudreault a rencontré les gens de la
municipalité, mais écoutez, moi, je peux pas répondre pour les autres ministères, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

255 Non, je vous pose la question pour votre ministère.

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

260 Moi, je vous dis, notre ministère, puis comme c'est mentionné dans le communiqué de
presse, la coordination du comité interministériel, c'est monsieur Gaudreault. C'est monsieur
Gaudreault des Affaires municipales qui a le mandat de rencontrer les municipalités et de parler
aux municipalités.

265 Moi, dans notre cas au ministère, nous, on a le mandat justement, je comprends que vous
voulez pas que je mentionne la lettre présentement, mais nous, on a le mandat justement de
regarder les indemnités à payer, étant donné que le gouvernement a décidé que six (6) projets ne
se réaliseront pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

270 Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Peut-être une question un petit peu directe, en lien toujours avec l'annonce du 5 février!

Est-ce que cette annonce-là est appuyée par un décret, un arrêté ministériel? Est-ce que ça
a pris une forme quelconque pour formaliser, en quelque sorte, l'annonce qui a été rendue publique
le 5 février par le gouvernement?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

280

C'est le communiqué de presse du 5 février dernier.

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Merci monsieur Deschênes.

PAR LE COMMISSAIRE:

290

Maintenant, je voudrais savoir, vous avez sans doute remarqué, si vous avez consulté la documentation sur le site du Bureau d'audiences publiques, que la Commission a envoyé déjà, a adressé quelques petites questions il y a environ deux-trois (2-3) semaines au promoteur, à Hydro-Québec, au MRN et au MDDEFP pour connaître un peu quelle était votre réaction et vos intentions par rapport à cette annonce gouvernementale.

295

Et le promoteur, vous me corrigerez si j'ai tort, le promoteur nous a indiqué entre autres que cette annonce ne changeait rien au projet.

Est-ce que vous le confirmez?

300

PAR M. SIMON GOURDEAU:

305

Oui monsieur le Président. Je peux vous confirmer que l'annonce qui a été faite le 5 février, qui a été mentionnée par monsieur Deschênes du MRN, n'est qu'un communiqué de presse. C'est une annonce d'une direction politique seulement et pour nous, ça ne change rien au projet, le projet qui est devant le BAPE présentement à l'étude est toujours le même projet.

310

Comme nous l'avons fait savoir au BAPE aussi, nous ne sommes pas d'accord avec le justificatif économique qui a été donné par ce communiqué de presse là. Notre intention, c'est de démontrer au gouvernement qu'avoir effectué une analyse de coûts-bénéfices de la filière, la conclusion aurait été différente, c'est-à-dire que le projet, en fait, est bénéfique pour la province, génère de la richesse pour la province, et c'est ce qui a été exprimé au gouvernement présentement.

315

On l'a déjà mentionné, mais une décision politique peut changer demain, peut changer dans une semaine, dans un mois, donc ça ne change rien à la direction qu'on veut prendre avec le projet.

On a toujours un support au niveau de la communauté ici pour que le projet se fasse, et on espère que le gouvernement prendra en compte les éléments qu'on lui a déposés pour revoir sa position sur ce dossier-là.

320

PAR LE COMMISSAIRE:

Justement par rapport à votre décision de maintenir le projet, monsieur Dubeau, la semaine dernière, vous avez été interviewé par Radio-Canada, ça a passé aux nouvelles, quand vous avez été questionné par la journaliste, vous sembliez totalement surpris, en disant, écoutez, pour moi, ce projet-là, je pensais qu'il était fini.

325

Et je pense que votre collègue, monsieur Gourdeau, vient de vous souffler à l'oreille quelque chose qui nous dit, voyez-vous, j'étais certain que cette question-là allait venir! Non.

330

Je voudrais savoir, d'abord pourquoi cette surprise, et puis ensuite, j'aurai une série de petites questions pour mieux comprendre ceci!

PAR M. MARC DUBEAU:

335

Oui, je vais répondre facilement à votre question.

D'abord, je vous dirais d'abord, d'entrée de jeu, que quand j'ai vu le résultat de l'entrevue que j'avais donnée, j'ai pas été très heureux de voir la manière dont ça a été traité par Radio-Canada, pour pas les nommer, parce qu'ils ont coupé dans ce que je mentionnais justement.

340

Et je leur mentionnais, pour vous faire une histoire assez courte, la continuité de ça, au départ, je dis que quand la décision a été rendue par le gouvernement, que moi, je croyais que tout arrêterait, mais dans l'entrevue, j'ai continué en disant que non, par la suite, le lendemain, après discussions avec monsieur Gourdeau, et ça, je l'ai mentionné dans l'entrevue, que c'était au promoteur de mettre fin, uniquement au promoteur de mettre fin aux audiences du BAPE.

345

Ce qu'ils n'ont pas télédiffusé et ce pour lequel j'ai donné une entrevue à Radio-Canada, la radio de Radio-Canada, dès le lendemain, pour rectifier justement les faits, parce qu'entre vous et moi, j'avais pas l'air très connaissant du dossier à ce moment-là, selon l'entrevue qu'ils avaient faite.

350

PAR LE COMMISSAIRE:

355 Donc vous saviez que si jamais le promoteur, vous décidiez de retirer votre demande de
certificat d'autorisation, vous mettiez fin à toutes fins pratiques au processus qui était déjà
enclenché, c'est bien ça?

PAR M. MARC DUBEAU:

360 Exactement, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

365 Maintenant, qui a décidé de poursuivre dans la démarche? Est-ce que vous vous êtes
réunis avec la MRC?

PAR M. MARC DUBEAU:

370 Oui, absolument. La MRC, la Municipalité et le Groupe AXOR, on s'est réuni pour voir de
quelle manière on allait traiter le dossier suite à l'annonce.

375 Et ça a été unanime dès le départ à dire que pour nous, il était pas question de mettre fin à
trois ans et demi (3 1/2), dans ce cas-ci, de travail acharné pour démontrer que ce projet-là était
viable, était viable non seulement pour nous, pour la communauté, mais également pour le
gouvernement du Québec.

380 Et c'est dans ce contexte-là qu'on a décidé de continuer. Et d'ailleurs, on a fait mention à
madame Marois, parce qu'on a eu uniquement une rencontre avec madame la première ministre le
7 mars, rencontre qui se voulait d'ailleurs au départ une rencontre pour mettre les bases sur les
systèmes de compensation qu'on pourrait développer ensemble, et ça a été clair, madame Marois
a rapidement compris que pour nous, il était pas question d'avoir de rencontre avec le ministre des
Affaires municipales, monsieur Gaudreault, tel que monsieur Deschênes mentionnait tout à l'heure,
que nous, qu'on allait se battre jusqu'au bout pour défendre ce projet-là.

385 Parce que selon nous, les raisons économiques, entre autres monsieur Gourdeau a parlé
tout à l'heure de décision politique, ça, on l'a abordée, et madame Marois nous a confirmé d'ailleurs
que c'était une décision politique, mais pour nous, la décision, les raisons économiques évoquées
par madame Ouellet ne tenaient pas la route.

390 On lui a présenté à ce moment-là, des calculs qu'on a remis à madame Marois, qu'on lui a
demandé d'étudier, et on lui a également demandé de nous fournir les calculs du ministère des

395 Ressources naturelles, sur quelles bases, parce qu'on a entendu parler dans les médias beaucoup d'une économie de vingt-quatre millions (24 M\$) annuellement. Pour nous, il n'y a aucun chiffre qui nous démontre ça.

On attend d'ailleurs encore après ces calculs-là du Ministère ou du Bureau de la première ministre.

400 Et c'était clair pour nous que madame Marois a été avisée qu'on allait continuer et qu'on allait se rendre au bout.

PAR LE COMMISSAIRE:

405 Donc quand vous dites nous nous sommes réunis, qui s'est réuni?

PAR M. MARC DUBEAU:

410 Le promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

Le promoteur!

415 **PAR M. MARC DUBEAU:**

Le promoteur, la MRC, la Municipalité.

PAR LE COMMISSAIRE:

420 Est-ce qu'il y a eu une résolution qui a été prise?

PAR M. MARC DUBEAU:

425 Il y a eu des résolutions qui ont été prises, oui, qui ont été passées par la majorité des municipalités de la MRC, je vous dirais, pour pas dire toutes.

PAR LE COMMISSAIRE:

430 Non, non, je parle de résolution de ceux qui détiennent les droits de vote de la Société.

PAR M. MARC DUBEAU:

Non, il n'y a pas eu de résolution formelle de faite, non.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a eu une réunion des actionnaires?

440

PAR M. MARC DUBEAU:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Vous avez décidé de poursuivre dans la procédure?

PAR M. MARC DUBEAU:

450

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous l'avez pas formalisée?

455

PAR M. MARC DUBEAU:

Non.

460

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, j'y reviendrai dans quelques instants.

465

Maintenant, je m'adresse de nouveau au représentant du ministère des Ressources naturelles, monsieur Deschênes, pour savoir la suite aussi qui pourrait être donnée à la lettre, à votre réponse à la question de la Commission, quand la même question, à toutes fins pratiques, vous a été adressée pour savoir quelles sont les suites logiques à l'annonce gouvernementale.

470

Et la Commission vous a demandé spécifiquement quelle était votre intention par rapport aux droits hydrauliques. Et votre réponse a été: le gouvernement n'a pas l'intention, et je cite, n'a pas

l'intention, je pense que c'est textuel – en fait, vous avez utilisé les mêmes termes que la Commission, je comprends – non, je reviendrai à cette lettre tout à l'heure!

475 Mais votre réponse était: le gouvernement n'a pas l'intention de céder les droits hydrauliques au promoteur.

Est-ce que c'est toujours le cas?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

480 Bien, ce que je vous disais un peu, c'est que moi, ce que j'ai comme gouverne, c'est la décision du gouvernement. Et il faut pas oublier que les droits hydrauliques qu'on doit émettre, c'est...

485 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Voulez-vous parler plus fort?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

490 Oui. Ce que je vous ai dit, c'est que moi, je dois me gouverner en fonction des orientations que le gouvernement nous donne. Alors ce que j'ai présentement, c'est le communiqué de presse du gouvernement du 5 février.

495 L'autre élément important, c'est que moi, pour émettre des droits hydrauliques, je dois aller au Conseil des ministres, donc le gouvernement doit émettre un décret pour l'autorisation des forces hydrauliques du domaine de l'État où il y a un contrat de location des forces hydrauliques.

500 Ce qu'on doit faire, à l'heure actuelle, ce que j'ai comme indication, et même si vous voulez revenir à la lettre tout à l'heure, bien, ça dit un peu cet élément-là, moi, ce qu'on vient de me dire, ce qu'on me dit, c'est que le gouvernement dit que ces projets ne se réaliseront pas.

505 Donc je peux prendre pour acquis que le gouvernement n'autorisera pas les forces hydrauliques, à la lecture.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais vous, la position de votre Ministère, est-ce que vous avez une position à votre Ministère par rapport aux droits hydrauliques? Au-delà de dire on n'a pas l'intention, parce que je voulais

510 clarifier un peu le terme "on n'a pas l'intention d'allouer les forces hydrauliques au promoteur", est-ce que ceci veut dire non? Est-ce que ceci veut dire peut-être?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

515 Bien, je peux pas me prononcer au nom de ma ministre. C'est la ministre qui va faire des recommandations au Conseil des ministres.

Moi, ce que je vous dis, c'est qu'à l'heure actuelle, j'ai un communiqué de presse, j'ai une lettre qu'on pourra parler plus tard qui donne les orientations que le Ministère m'a dit de faire. Je suis la personne citée justement au niveau des indemnités pour rencontrer les promoteurs là-dessus.

520

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Écoutez, on va être plus précis, monsieur Deschênes, au niveau de la question!

On a posé la question au MRN qui disait:

"Dans le contexte actuel, découlant de l'annonce gouvernementale du 5 février portant sur le programme de petites centrales hydroélectriques de cinquante mégawatts (50 MW) et moins, avez-vous toujours l'intention de céder au promoteur les droits hydrauliques nécessaires à la réalisation du projet sur la rivière Sainte-Anne? Veuillez précisez."

530

La réponse qui nous est donnée par la Direction générale de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches:

535

"Comme annoncé dans le communiqué de presse du 5 février, il est précisé que la ministre des Ressources naturelles, madame Ouellet, annonce que le gouvernement met fin au programme de petites centrales hydroélectriques, annule six (6) projets dont les chutes Sainte-Anne".

540

Autrement dit, on cite la partie du projet, et la dernière phrase est importante:

"Vu ce qui précède, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre à la disposition du promoteur les forces hydrauliques du domaine de l'État pour la réalisation du projet sur la rivière Sainte-Anne."

545

Autrement dit, vous nous confirmez que pour votre Ministère, la Direction régionale de Chaudière-Appalaches, c'est maintenu comme réponse? J'irais même plus loin, en faisant

550 abstraction du mot intention, en disant, allez-vous céder ou n'allez-vous pas céder les droits hydrauliques?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

555 Bien, moi, comme je vous ai dit, la réponse que le Ministère vous a faite via la Direction régionale reste identique. J'ai pas d'autre chose à ajouter là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Merci monsieur Deschênes.

PAR LE COMMISSAIRE:

565 Monsieur Rochon, la réponse que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a fournie à la Commission, en lien avec une question équivalente par rapport à l'incidence de cette annonce sur le projet, vous avez eu le temps de lire la réponse du ministère des Ressources naturelles et vous avez fait référence à cette réponse, en disant que le fait que le ministère des Ressources naturelles ne veuille pas allouer les forces hydrauliques, n'a pas l'intention d'allouer les forces hydrauliques au promoteur, évidemment cet aspect-là a une incidence majeure sur le projet.

570 Pour vous, est-ce que c'est très clair, cette notion de n'a pas l'intention, est-ce que vous l'avez interprétée comme étant non, il n'y aura pas, la réponse est négative ou est-ce que vous l'avez interprétée avec une possibilité que ça puisse changer?

575 **PAR M. YVES ROCHON:**

580 En fait, notre réponse est plus, je dirais, mathématique. La base est pas à savoir si l'intention était claire ou pas; c'est que si le projet, si le promoteur n'a pas ces forces hydrauliques, il ne peut réaliser un projet. C'était plus cet aspect-là qu'on voulait mentionner au niveau de la réponse.

Car nous, c'est sûr que dans le processus d'analyse qui va être en cours pour que le Ministère puisse produire sa propre analyse environnementale du dossier, on va demander la question au niveau de la justification du projet.

585 Dans le processus d'analyse qui est réalisé au Ministère, un des éléments qui est analysé, c'est la justification du projet puis la capacité qu'a le promoteur de le réaliser.

Alors c'est plus dans cette optique-là que la réponse était formulée.

590

Évidemment, nous, quand on va faire l'analyse, on va reconsulte officiellement le Ministère et aussi d'autres ministères...

PAR LE COMMISSAIRE:

595

Quels ministères?

PAR M. YVES ROCHON:

600

Le ministère des Ressources naturelles et d'autres aussi ministères. L'analyse environnementale se fait en consultation à l'ensemble des ministères impliqués au dossier. Et l'analyse va prendre en compte des réponses qu'on va avoir reçues de ces ministères-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

605

C'est-à-dire que vous, vous allez procéder à l'analyse environnementale, puisque dans votre réponse, la seule façon de ne pas procéder à l'analyse environnementale, ce serait que le promoteur retire sa demande de certificat d'autorisation. Donc est-ce que vous allez procéder à une analyse standard?

610

PAR M. YVES ROCHON:

Bien, je vous dirais, moi, ce que je demande au chargé de projet dans le dossier, c'est effectivement de procéder à une analyse standard.

615

Maintenant, c'est sûr que l'aspect justification, comme je vous dis, est dans l'analyse, puis c'est sûr que ça se révèle comme étant un enjeu fondamental du dossier. Donc ça va être probablement un aspect important dans notre analyse qu'on va produire.

620

C'est ce que je m'attends comme résultat de l'analyse.

PAR LE COMMISSAIRE:

625

D'accord. Maintenant, je m'adresse à Hydro-Québec!

Madame Salibi, la Commission vous a envoyé également une question à peu près de même nature à laquelle vous nous avez indiqué que pour vous, le contrat avec le promoteur reste valide.

Est-ce que c'est toujours le cas?

630

PAR Mme SUZY SALIBI:

Oui monsieur le Commissaire, tout à fait. C'est un contrat qui découle, comme vous le savez, du programme d'achat d'électricité qui a été lancé en 2009, conformément aux décrets gouvernementaux. Et c'est un contrat qui lie les parties par des dispositions.

635

Donc actuellement, le contrat demeure en vigueur.

PAR LE COMMISSAIRE:

640

Maintenant, si le promoteur, pour les raisons qu'on vient de soulever, ne pouvait pas exploiter les forces hydrauliques, donc ne pouvait pas livrer la marchandise, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu au contrat pour, je dirais, convenir d'une entente de gré à gré pour dire, bien, le promoteur, dans ces conditions-là, ne sera pas imputable?

645

PAR Mme SUZY SALIBI:

En fait, si je comprends bien la question, c'est est-ce qu'il y a des clauses au contrat qui prévoient...

650

PAR LE COMMISSAIRE:

Des sanctions.

655

PAR Mme SUZY SALIBI:

... des sanctions pour non-respect...

PAR LE COMMISSAIRE:

660

Des termes contractuels.

PAR Mme SUZY SALIBI:

665

OK. En fait, le contrat a des dispositions qui font en sorte que le fournisseur a l'obligation d'obtenir tous les permis et autorisations environnementales conformément aux lois et règlements en vigueur. Donc c'est une obligation qui est prévue au contrat.

670 Maintenant, si le promoteur demande de retirer son projet – si la question est de savoir est-ce que le contrat prévoit des pénalités, la réponse est non, il n'y a pas de pénalités qui sont prévues au contrat.

PAR LE COMMISSAIRE:

675 Est-ce que le contrat s'inscrit dans le programme gouvernemental? Est-ce que ce contrat-là peut exister sans le programme gouvernemental qui vient d'être abandonné, selon l'annonce gouvernementale?

PAR Mme SUZY SALIBI:

680 Le contrat découle du programme qui a été lancé en 2009. Donc une fois que le programme a été lancé, il y a des soumissions qui ont été déposées, et Hydro-Québec a retenu des soumissions qui étaient conformes au programme à ce moment-là. Et il y a des contrats qui en sont découlés.

685 Donc à ce moment-là, ça devient une entente contractuelle entre deux (2) parties.

PAR LE COMMISSAIRE:

690 Mais vous venez d'entendre la réponse de monsieur Deschênes, le gouvernement a décidé de ne plus supporter, d'abandonner le programme. Dans ce contexte-là, est-ce que le contrat tient sans le programme?

PAR Mme SUZY SALIBI:

695 Le contrat tient dans le sens qu'il y a des dispositions qui sont prévues dans ce contrat-là, et il y a des modalités qui sont prévues. Donc présentement, les parties doivent respecter ces engagements-là.

700 Un des engagements, comme je vous ai mentionné, c'est l'obtention par le fournisseur des permis et autorisations environnementales. Donc ça va se faire dans le cadre du processus.

705 Actuellement, il n'y a pas de clauses au contrat qui sont reliées à l'annonce gouvernementale par exemple, donc c'est des clauses qui donnent l'obligation à Hydro-Québec d'acheter l'électricité produite par une centrale hydroélectrique et qui donnent l'obligation par le fournisseur de procéder à la construction et à l'exploitation d'une centrale. Donc pour ce faire, elle doit obtenir l'ensemble des permis et autorisations environnementales.

710 Donc c'est dans ce cadre-là que les parties vont devoir respecter leurs obligations pour en arriver à une livraison d'électricité.

PAR LE COMMISSAIRE:

715 Ça, je comprends ça très bien. Mais je voudrais quand même, j'insiste là-dessus, je voudrais bien bien comprendre ce que vous dites.

720 Ce contrat, il est rattaché, en quelque part, par la présence d'un programme. Vous l'avez dit vous-même dans votre réponse. Si le programme est abandonné, il n'y a plus de programme, donc à quoi vous le raccrochez?

725 Je vais vous poser la question en d'autres termes! Le promoteur arriverait demain matin en vous disant, écoutez, j'ai un autre site à exploiter qui ne s'inscrit pas du tout dans ce programme-là, est-ce que ça pourrait être valable si ce projet-là ferait juste remplacer un projet qui était raccroché à un programme et que là, il y aurait un autre projet mais qui ne soit pas raccroché à un programme?

PAR Mme SUZY SALIBI:

730 En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que le programme qui a été lancé en 2009 a donné lieu à un dépôt de soumissions. Une fois que les soumissions ont été déposées, Hydro-Québec a fait un choix, on a choisi les soumissions selon des critères qui étaient prévues au programme, on a accepté des projets et on a signé des contrats pour ces projets-là.

735 Donc au niveau du programme, le programme, actuellement, il est fermé. C'est un programme qui est terminé depuis 2009.

740 Et ce programme-là a donné lieu à des contrats qui se sont conclus suite à ce programme-là. Donc ce que je tente d'expliquer, c'est que le programme, actuellement, il n'est pas ouvert, il n'est plus en vigueur, c'est un programme qui est terminé depuis 2009.

745 Donc maintenant, ce qu'on a, c'est une entente contractuelle, une entente commerciale qui lie Hydro-Québec à la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, selon des dispositions contractuelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être deux (2) éléments accessoires qui sont de la responsabilité d'Hydro-Québec! Vous aviez à céder les droits au niveau des terrains et équipements et éventuellement les forces

750 hydrauliques nécessaires à la réalisation du projet, vous deviez les céder au MRN qui ensuite prenait entente avec le promoteur, est-ce que ça a été fait de la part d'Hydro-Québec?

PAR Mme SUZY SALIBI:

Non, pas pour l'instant.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a un échéancier, est-ce que vous envisagez de le faire, de poser un geste prochainement?

760 **PAR Mme SUZY SALIBI:**

Ça, pour l'instant, je peux pas donner une réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 OK. Un autre élément accessoire qui a attiré l'attention de la Commission, c'est surtout la ligne de raccordement électrique.

770 Suite aux discussions qu'on a eues en première partie de l'audience publique, on avait une inconnue quant à la localisation exacte de la ligne de transport, est-ce que ce dossier-là a avancé de votre côté?

PAR Mme SUZY SALIBI:

775 Donc de notre côté, on a en effet une convention d'avant-projet qui est signée avec la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, et c'est une étude d'avant-projet, donc c'est une étude qui est en cours. Il y a eu des avancements, mais je veux dire, c'est en cours actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

780 OK. Est-ce que vous êtes à même de pouvoir fournir à la Commission un tracé ou un parcours où la ligne serait potentiellement installée?

PAR Mme SUZY SALIBI:

785 Actuellement, les études d'avant-projet sont encore en démarches pour en arriver avec un tracé. Nous avons reçu dernièrement une position préliminaire du poste de départ de la part du

790 promoteur, donc le scénario actuel de raccordement de la centrale au réseau, c'est celui qui a été présenté à la Commission lors de la première séance d'audience du BAPE.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a pas eu de modifications depuis?

795 **PAR Mme SUZY SALIBI:**

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

800 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

805 Monsieur Gourdeau, vous vouliez, je pense, intervenir avant que je vous pose une autre question?

PAR M. SIMON GOURDEAU:

810 Oui. Monsieur le Président, juste peut-être pour clarifier un peu, parce qu'on comprend très bien que l'annonce qui a été faite dans le communiqué de presse peut porter à confusion!

Le contrat d'achat que la Société a signé avec Hydro-Québec Distribution découle d'un programme d'achat d'électricité nommé PAE 2009-01, dans le jargon d'Hydro-Québec.

815 Ce programme-là a été lancé suite à l'émission de décrets ministériels, et ce programme-là s'est terminé suite à la sélection des projets retenus. Donc le programme, il est fermé.

820 On peut pas prendre la place de la ministre quand le communiqué de presse a été écrit, mais quand ils font référence au programme des petites centrales, clairement ils ne font pas référence au programme d'achat, ils doivent parler plus dans un contexte général.

825 Avoir fait référence à la fin d'un programme d'achat, par exemple, bien, il aurait fallu faire référence à un programme d'achat qui est en cours. Présentement, par exemple, Hydro-Québec Distribution va prendre l'achat d'électricité provenant de l'énergie de la biomasse, ce programme-là se termine à la fin 2013, décembre 2013, pour environ un térawattheure (1 TWh) d'électricité relié à la biomasse qui va être signé dans la prochaine année.

830 Donc avoir fait une annonce disant on met fin à un programme, ça aurait pu s'appliquer dans le cas du programme de la biomasse, ça n'a pas été le cas, le programme est toujours en cours.

Mais dans ce cas-ci, vraiment, le programme, il est déjà terminé. Donc la décision ne s'applique pas, le contrat, c'est un contrat commercial entre deux (2) entités commerciales.

835 Donc le contrat va devoir suivre les dispositions commerciales qui sont incluses à même ces articles-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

840 Mais c'est justement ça. Les questions de la Commission actuellement portent sur des conditions qui sont rattachées aux contrats qui relèvent d'instances gouvernementales. Alors la Commission essaie simplement de comprendre au niveau mécanique des choses, comment allez-vous rencontrer vos obligations au regard de l'annonce qui a été faite et des intentions du MRN de ne pas céder les forces hydrauliques, etc.

845 Ce qu'on essaie de comprendre, c'est simplement pratiquement et concrètement comment pouvez-vous donner suite à votre projet en fonction des conditions qui sont rattachées au contrat que vous avez signé et sur des éléments dont vous avez pas de prise et qui dépendent aussi de certains autres ministères. Donc c'est ce qu'on essaie de comprendre, nous autres, comme Commission.

850 **PAR M. SIMON GOURDEAU:**

855 Au niveau du contrat, comme madame Salibi l'a mentionné, le contrat ne prévoit pas de pénalités advenant que la Société ne puisse pas honorer ses engagements.

860 Le contrat prévoit aussi une clause comme quoi la Société doit réussir à obtenir toutes les autorisations nécessaires avant de commencer à lui vendre de l'électricité. Donc bien sûr, tant qu'on n'a pas les autorisations, les droits hydrauliques, les permis environnementaux, on peut pas procéder, non seulement à la construction, même si on le faisait de façon illégale, bien sûr Hydro-Québec n'achèterait pas l'électricité, parce que le contrat prévoit ça.

865 Donc bien sûr, nous ne pourrions pas commencer à vendre de l'électricité à Hydro-Québec tant que nous aurons pas les autorisations nécessaires. Ce qui nous ramène à la décision qui a été annoncée, on a parlé de l'intention du gouvernement de ne pas donner suite à la demande d'octroi des forces hydrauliques, on parle ici d'une intention.

870 Mais l'intention d'émettre les droits hydrauliques demeure une décision qui est politique. C'est à la ministre présente ou à tout ministre des Ressources naturelles de décider si oui ou non il donne suite à une demande.

875 Le communiqué de presse présentement de la ministre mentionne qu'elle n'a pas l'intention de lui donner suite, basé sur des raisons économiques, comme je l'ai mentionné plus tôt, que nous trouvons inappropriées, ça ne veut pas dire que cette décision-là ou cette intention-là ne changera pas. On parle ici d'une décision politique, donc demain matin, la ministre pourrait prendre connaissance des chiffres, se rendre compte que l'analyse était basée sur des chiffres erronés et changer sa position. C'est une possibilité.

880 Tout comme on pourrait avoir un changement de la position du gouvernement, un changement de ministre, peu importe. Ça ne remet pas en fait que les travaux qui sont en cours présentement, l'analyse au niveau environnemental seront d'intérêt.

885 Advenant tout changement de position, si demain matin, le ministère des Ressources naturelles décide, oui, finalement, ce projet-là, nous jugeons qu'en effet, il est bon pour la société québécoise, nous voulons donner suite en émettant des droits hydrauliques, eh bien, le rapport du BAPE, tout comme le rapport d'analyse environnementale du MDDEFP seront d'intérêt pour s'assurer que le projet puisse être autorisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

890 Donc votre motivation repose sur l'entente contractuelle que vous avez avec Hydro-Québec et éventuellement, son respect en fonction des autorisations que vous avez à obtenir?

PAR M. SIMON GOURDEAU:

895 Monsieur le Président, c'est plus large que ça, en fait. Nous, comme monsieur Dubeau l'a mentionné, on s'est rencontré, la Société, les partenaires et tout, on a regardé le projet. On s'est assis, on a regardé notre projet, on a dit, bon écoutez, on a un projet qui est largement supporté dans la communauté locale, qui a des bénéfices importants pour la communauté, une bonne acceptabilité sociale, qui respecte les critères, tout ce qu'on pourrait s'attendre des critères d'un projet qui est en ligne avec le développement durable. On a une annonce présentement qui nous dit, ce projet-là n'est pas bon pour la société québécoise, puisqu'il va encourir une perte.

905 On a regardé les chiffres dont nous disposons, on a analysé le projet, on s'est rendu compte que les chiffres qui étaient présentés, le fameux vingt-quatre millions (24 M\$), c'était des chiffres qui semblaient erronés.

910 Donc la première chose que nous avons faite, la première étape, c'est que nous avons contacté la députée de Saint-Joachim, du comté, qui s'adonne à être madame Marois. Comme monsieur Dubeau vous a mentionné, il y a eu une rencontre avec madame Marois, et nous lui avons demandé d'où proviennent ces chiffres. Ils sont cités dans le communiqué du ministère des Ressources naturelles. Madame Marois n'a pas pu nous clarifier d'où venaient les chiffres.

Mais elle nous a promis de nous revenir avec une clarification.

915 Nous, comment on voit les choses, c'est que si on a un projet qui est bon pour le développement durable et qui, au final, est bon pour la société québécoise, selon les chiffres dont nous disposons, bien, on s'attend à ce que le gouvernement réalise que ce projet, il devrait l'honorer et permettre d'aller de l'avant. On s'attend à ce que si on a un projet qui respecte tous ces critères-là, il devrait lui être permis d'aller de l'avant.

920 Et c'est sur ces bases-là que nous décidons qu'on continue le processus. Parce que, comme je vous l'ai dit, tout ce qui a été annoncé le 5 février, c'est une décision politique, et une décision politique peut changer demain matin.

925 Comme monsieur Dubeau l'a mentionné, on n'a pas l'intention de mettre de côté des années de travail basé sur une décision politique qui nous apparaît basée sur une mauvaise analyse de la filière.

PAR LE PRÉSIDENT:

930 Merci monsieur Gourdeau.

PAR LE COMMISSAIRE:

935 Monsieur Deschênes, donc vous aviez tout à l'heure fait référence à une lettre, vous êtes venu pour la lire, et je vous ai demandé d'attendre un petit peu, ça, c'était donc quelque chose qui s'est passé tout récemment. Pourriez-vous nous indiquer qu'est-ce que votre Ministère a fait?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

940 En conformité, comme je dis toujours, le fameux communiqué de presse qui a été émis par le gouvernement, le 22 mars dernier, on écrivait à monsieur Bertrand Lastère administrateur.

PAR LE COMMISSAIRE:

945 Pouvez-vous parler plus fort s'il vous plaît!

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

950 Oui, OK. Le 22 mars dernier, en conformité avec le communiqué de presse du
gouvernement du Québec, le Ministère a écrit à monsieur Bertrand Lastère, l'administrateur de la
Société Canyon Saint-Joachim, en mettant en copie conforme monsieur le maire de Saint-
Joachim, monsieur Marc Dubeau, et le préfet de la MRC, monsieur Pierre Lefrançois.

955 Cette lettre dit conformément à ce qui est écrit dans le fameux communiqué de presse,
nous, on écrit en disant:

"Comme il est mentionné dans le communiqué de presse, le gouvernement souhaite
entamer les discussions avec le promoteur concerné afin de déterminer les indemnités à apporter
selon l'état d'avancement des projets, en fonction des dépenses engagées.

960 "Je souhaite donc, dans le cadre de l'examen – la lettre est signée par mon sous-ministre
associé à l'Énergie et, comme je vous l'ai mentionné à la fin, je suis la personne contact au niveau
du ministère pour avoir des renseignements additionnels, donc on dit – je souhaite donc, dans le
cadre de l'examen de votre dossier par le gouvernement que vous nous fassiez part des frais,
pièces justificatives détaillées à l'appui, que vous avez engagés à l'égard du projet d'aménagement
965 hydroélectrique de la rivière Sainte-Anne.

"Afin d'être admissibles, les dépenses doivent être engagées entre le 30 juin 2010, date
d'acceptation du projet dans le cadre du programme d'achat, et le 4 février 2013, date précédant
l'annonce de la fin du programme par le gouvernement. Le document en annexe présente les
970 différentes dépenses admissibles."

Et ce qui est important, il y a un aspect administratif, quatre-vingt-dix (90) jours pour nous
faire la demande. Ce qui est important, c'est qu'on vient terminer en disant:

975 "Par ailleurs, tel qu'il a été annoncé en février 2013, le gouvernement a déjà mis sur pied un
comité qui a pour mandat de travailler en collaboration avec les communautés touchées, afin de
trouver des solutions pour soutenir des projets structurants permettant le développement
socioéconomique des municipalités et des communautés concernées par cette annonce. Des
rencontres à cet effet ont déjà été tenues."

980 Là, c'est un peu général, comme je vous disais, il y a six (6) projets visés, puis on finit en
mentionnant que les gens doivent me contacter pour toute demande ou renseignement.

PAR LE COMMISSAIRE:

985

D'accord, merci.

Monsieur Rochon, est-ce que le promoteur pourrait, de façon concomitante, s'inscrire dans ce processus d'indemnisation et conserver sa demande d'autorisation, sa demande de certificat d'autorisation?

990

PAR M. YVES ROCHON:

Bien, du processus d'évaluation environnementale, c'est deux (2) éléments complètement indépendants. Nous, on a un projet qui est déposé, puis on l'analyse.

995

Ce que le promoteur négocie avec d'autres éléments, à mon sens, c'est indépendant à l'analyse qu'on fait du dossier.

1000

PAR LE COMMISSAIRE:

Je parle pas de l'analyse. Je demande si au niveau du processus administratif, le promoteur peut s'inscrire dans ce processus d'indemnisation et maintenir à la fois sa demande du certificat d'autorisation?

1005

PAR M. YVES ROCHON:

Il y a rien qui l'empêche, du point de vue administratif, il y a rien qui l'empêche de le faire.

1010

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

PAR M. YVES ROCHON:

1015

Bien, je sais pas si du côté du MRN, il y a de quoi qui l'empêche? Dans le processus, il est maintenu...

PAR LE COMMISSAIRE:

1020

Monsieur Deschênes, est-ce que pour votre Ministère, pour le gouvernement, est-ce que le fait que le promoteur, si le promoteur s'inscrivait dans ce processus d'indemnisation et qu'il

1025 poursuivait de façon concomitante sa demande, toute la démarche par rapport au projet, est-ce que c'est concevable ou ça serait inacceptable?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

1030 Bien, je vous dirais que j'ai pas vraiment de réponse à ça autre qu'à un moment donné, ils vont nous déposer des réclamations. On va les analyser, puis je peux pas non plus conclure qu'est-ce que le gouvernement va demander en échange des compensations.

1035 À l'heure actuelle, ce que je vous ai dit depuis le début, le gouvernement a statué sur des orientations. Moi, comme gestionnaire, on me demande, j'ai des orientations, donc je dois suivre les orientations qui sont données, et conséquemment à ce qui est émis dans le cadre du communiqué, on a émis une lettre – on est conséquent avec ce qui a été mis dans le communiqué comme de quoi, le gouvernement offrait des indemnités, et la poursuite qu'on a, on dit, il va y avoir des rencontres avec les promoteurs, via les Affaires municipales, pour regarder d'autres projets structurants.

1040 Moi, en tant que Ministère, je peux pas me surseoir aux obligations légales qu'il y a au niveau d'une autre loi. C'est ce qu'on vous dit un peu, monsieur Rochon et moi. C'est que chacun est dans son champ de compétence, comme le gouvernement peut pas arrêter le processus d'audience publique, le seul, je pense que ça a été très clair mentionné, le seul qui peut arrêter le processus, c'est le promoteur.

1045 Ça fait que c'est un peu dans ce sens-là qu'on est présentement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1050 Ça, c'est très clair. D'un autre côté, sur le plan conceptuel, c'est ça qui est difficile à comprendre, mais vous me dites, administrativement, c'est ça, je l'accepte, on n'a pas le choix, mais sur le plan conceptuel, c'est difficile d'imaginer qu'un promoteur va s'inscrire dans un processus d'indemnisation, demander qu'on l'indemnise, qu'il soit peut-être indemnisé, puis que sa demande de certificat d'autorisation demeure.

1055 Mais ce que vous me dites, c'est que sur le plan administratif, c'est correct, très bien.

1060 Maintenant, la date limite pour laquelle votre Ministère est prêt à accepter des indemnisations a été fixée au 4 février 2013, donc à titre d'exemple, la participation du promoteur à la rencontre de ce soir ne serait pas couverte, c'est bien ça?

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

C'est ce qui est mentionné dans les documents.

1065

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Et ça, c'est quelque chose de fixé pour tous les projets de minicentrales, en fait?

1070

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

Les gens ont eu les mêmes lettres.

PAR LE COMMISSAIRE:

1075

C'est ça. Maintenant, monsieur Dubeau ou monsieur Gourdeau, c'est vous qui avez déposé à la Commission cette lettre que vous avez reçue, qui est datée du 22 mars, est-ce qu'à la réception de cette lettre, la Société ou le Conseil s'est réuni de nouveau pour se positionner par rapport à la démarche que la Société entend prendre?

1080

PAR M. SIMON GOURDEAU:

Écoutez, la lettre, elle est rentrée, elle est toute fraîche, elle est rentrée vendredi dernier. La Société a transféré la lettre à ses conseillers juridiques, on va attendre un retour sur les tenants et aboutissants de ce que ça représente.

1085

Pour nous, comme monsieur Dubeau l'a mentionné, autant la procédure avec le ministre Gaudreault que cette procédure-là de remboursement, nous, je l'ai dit et nous le maintenons, nous croyons que le projet, il est viable. Nous croyons que les raisons données à l'annonce du 5 février ne sont pas exactes, et c'est la démonstration que nous allons en faire au gouvernement. Les chiffres parlent par eux-mêmes, donc on espère bien qu'au bout du compte, on est dans un pays où quand les chiffres ont raison, la vérité devrait avoir raison.

1090

L'intérêt pour nous de cette lettre-là, c'est qu'on a entendu beaucoup, pas nécessairement au niveau du communiqué, mais sur les tribunes, certains des ministres du gouvernement ont annoncé que de toute façon, les communautés seraient adéquatement compensées, ils n'auront pas perdu d'argent avec tout ça. Ce qui ressort de cette lettre-là présentement, c'est que ce n'est pas le cas.

1095

Toutes les dépenses qui ont été engagées par les communautés avant le 30 juin 2010 ne sont pas remboursables, et la vérité, c'est que la majorité des dépenses, une bonne partie des

1100

dépenses qui ont été engagées par les communautés pour se soustraire au programme, à la Stratégie énergétique, et suivre le Guide d'octroi des forces hydrauliques qui avait été émis par le Ministère, impliquaient des dépenses importantes avant juin 2010.

1105

Ce qui veut dire...

PAR LE COMMISSAIRE:

1110

Mais là, vous parlez en général.

PAR M. SIMON GOURDEAU:

1115

Non, je parle pas en général, je parle, c'est du concret...

PAR LE COMMISSAIRE:

Non, mais en général, c'est-à-dire que c'est pas le projet qui nous concerne, là?

1120

PAR M. SIMON GOURDEAU:

Oui, dans notre projet aussi, il y a énormément de dépenses que le gouvernement nous annonce présentement qu'il ne remboursera pas.

1125

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais quand vous dites les dépenses des communautés, vous nous aviez dit, lors de la première partie de l'audience, que dans ce cas-ci, les communautés n'ont rien dépensé?

1130

PAR M. SIMON GOURDEAU:

Exactement. Elles ont dépensé, mais elles ont été remboursées.

PAR LE COMMISSAIRE:

1135

Donc ça ne leur a rien coûté.

PAR M. SIMON GOURDEAU:

1140 Si Saint-Joachim avait seulement demandé d'être remboursée à la fin du processus de certification environnementale, aujourd'hui, ce matin, elle se retrouverait avec une facture de deux cent mille dollars (200 000 \$) qui ne serait jamais remboursée.

PAR LE COMMISSAIRE:

1145 Mais on va essayer d'éviter les si, parce que le dossier est assez complexe comme ça.

PAR M. SIMON GOURDEAU:

1150 Mais c'est beaucoup plus d'intérêt pour des projets comme par exemple la municipalité de La Tuque, les gens de la Onzième chute qui ont des projets qui sont communautaires, qui n'ont pas de partenaires privés avec qui ils ont partagé le risque financier, ces communautés-là se retrouvent depuis aujourd'hui, car elles ont reçu leur lettre aujourd'hui, avec la réalité que non seulement le projet ne se fera pas, mais qu'elles ne seront même pas adéquatement remboursées par le gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 OK, mais j'aimerais qu'on focalise les réponses sur votre projet. Je pense que les autres porte-parole, les autres projets auront l'occasion de se faire entendre dans d'autres forums. Je vous demanderais de répondre pour le projet spécifique de Saint-Joachim s'il vous plaît.

PAR LE COMMISSAIRE:

1165 Monsieur Dubeau, vous vouliez ajouter?

PAR M. MARC DUBEAU:

1170 Il y aurait une autre raison que j'ai pas évoquée tout à l'heure aussi, qui a guidé notre décision, c'est que nous, à la table de la Société Hydro-Canyon, il est clair pour nous que cette décision-là prise par la ministre Ouellet est une décision idéologique, compte tenu du passé de madame Ouellet comme présidente de Eau Secours et ainsi de suite, mais je dois ajouter que c'est une des raisons qui nous a poussés à aller de l'avant aussi dans ce dossier-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Merci monsieur Dubeau.

PAR LE COMMISSAIRE:

1180 Monsieur Gourdeau, tout à l'heure, vous faisiez référence à votre première réponse à la seule question écrite que la Commission vous a fait parvenir et dans laquelle vous avez répondu que l'annonce gouvernementale ne changeait rien au projet, ni à la démarche que vous avez enclenchée.

1185 À la suite de votre réponse, il y a eu réponse du ministère des Ressources naturelles qui indiquait qu'il n'avait pas l'intention de vous allouer l'exploitation des forces hydrauliques, et vous nous avez indiqué que peu importe cette réponse, vous poursuivrez.

1190 Je voudrais juste clarifier une chose! Monsieur Dubeau, vous avez indiqué aussi que lorsque l'annonce gouvernementale a été prise, vous vous êtes réunis, vous avez adopté une résolution à l'effet que vous alliez poursuivre la démarche, c'est bien ça?

Quand la réponse...

1195 **PAR M. MARC DUBEAU:**

Pas de résolution, que je vous ai dit tout à l'heure.

PAR LE COMMISSAIRE:

1200 Non, pas de résolution, pardon, pas de résolution, mais vous avez réuni toutes les parties prenantes et vous avez pris une décision unanime, je crois?

PAR M. MARC DUBEAU:

1205 Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE:

1210 Unanime. Lorsque la réponse du ministère des Ressources naturelles est arrivée, c'était une nouvelle composante qui était relativement importante, est-ce que vous vous êtes réunis de nouveau?

PAR M. MARC DUBEAU:

1215 Non, pas réunis directement. On a eu des discussions par téléphone bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE:

1220 Qui a eu des discussions?

PAR M. MARC DUBEAU:

1225 Bien, la MRC, la Municipalité et le Groupe AXOR encore une fois.

PAR LE COMMISSAIRE:

Quand?

1230 **PAR M. MARC DUBEAU:**

1235 Pour nous, c'était clair qu'on maintenait le cap, peu importe ce qui pouvait se dire ou se véhiculer ou ce que le Ministère pouvait sortir, parce qu'encore une fois, on l'a mentionné, puis je le rementionne une troisième fois, c'est une décision politique qui a été émise par communiqué de presse, et toute décision politique est susceptible d'être renversée par l'opinion publique, par des pressions de l'opinion publique, par le gouvernement lui-même, et c'est dans cette optique-là que nous, on continue.

PAR LE COMMISSAIRE:

1240 Allons-y de façon, sous forme de perspective. Vous savez que notre Commission doit déposer un rapport d'ici quelques semaines; il en est de même pour, j'imagine, monsieur Rochon, pour le ministère du Développement durable.

1245 De façon vraisemblable, quelle est la perspective que vous souhaiteriez en poursuivant la démarche, sachant qu'à la fois le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et à la fois la Commission devra déposer un rapport dans quelques semaines, donc c'est clair que la conjoncture change totalement en quelques semaines, est-ce que pour vous, ce serait une perspective vraisemblable? Parce que finalement, c'est ça que vous évoquez.

1250 **PAR M. SIMON GOURDEAU:**

1255 Notre compréhension du processus qui est en cours avec le BAPE, c'est que le BAPE étudie le projet qui lui est présenté. Les tenants et aboutissants du projet n'ont pas changé; advenant qu'il soit approuvé par le gouvernement, le projet est toujours le même.

PAR LE COMMISSAIRE:

Le projet est le même, mais la conjoncture est différente.

1260

PAR M. SIMON GOURDEAU:

C'est ça. Donc tout le processus du BAPE, il y a toujours un risque au bout du processus, peu importe la recommandation du BAPE, le gouvernement peut décider d'y donner suite ou non.

1265

Dans le dossier présent, on a une intention qui a été exprimée, comme j'ai dit, c'est une intention politique qui peut changer, oui, je comprends, peut changer des choses, mais c'est un peu dans le même processus où pour les gaz de schiste, le BAPE a été mandaté ou va être mandaté, mais la ministre a déjà dit qu'elle voit pas comment ça pourrait être sécuritaire. Ça n'empêchera pas le BAPE de faire son travail, de présenter une recommandation, et la ministre pourra en faire ce qu'elle veut, selon le contenu des recommandations.

1270

Donc peu importe le scénario, pour nous, le BAPE, à notre compréhension, n'est pas ici pour analyser le contenu ou la justification du communiqué de presse qui a été émis par le gouvernement, je sais pas, monsieur le Président, si c'est le cas, dans ce cas-là, nous aurons des représentations à vous faire sur qu'est-ce qui va se passer, mais notre compréhension, si vous analysez le projet tel qu'il vous a été présenté, c'est-à-dire le projet de petite centrale, vous allez analyser ce dossier-là en fonction des composantes du développement durable et faire une recommandation au gouvernement sur ces bases.

1275

1280

PAR LE PRÉSIDENT:

Exactement, mais dans l'analyse environnementale que la Commission doit faire aussi, elle doit analyser la justification du projet, ce sur quoi elle repose. C'est d'ailleurs pour ça qu'on est ici ce soir.

1285

PAR M. SIMON GOURDEAU:

C'est ça. Donc la justification du projet, pour nous, elle n'a pas changé. Écoutez, la volonté de faire ce projet-là par la Côte-de-Beaupré est là depuis le début des années deux mille, ça fait plus de treize (13) ans que la MRC continue à travailler sur ce projet-là.

1290

C'est un projet qui s'inscrit directement dans leur planification stratégique de développement durable, elle vient juste d'être publiée, on va pouvoir vous en déposer une copie. Mais le développement d'un projet hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord au site du canyon

1295

Sainte-Anne est un des quatre-vingt-quatorze (94) éléments cités à la planification stratégique. Donc c'est pas un projet qui va disparaître, qui va être mis de côté.

La communauté locale y tient et a l'intention de l'apporter et d'en faire une réalité.

1300

Donc tout comme l'analyse du dossier au niveau de l'acceptabilité environnementale, nous nous attendons à ce que le MDDEFP va continuer son travail bien sûr, va avoir une recommandation au niveau environnemental sur le projet, et le gouvernement aura une décision à prendre.

1305

D'ici à ce que ce processus-là se termine, bien sûr, comme monsieur Zayed l'a suggéré, quelles sont nos attentes, c'est sûr que nous, on a formulé des demandes, on a envoyé de l'information au gouvernement, bien, on s'attend à ce que le gouvernement, de par l'importance de ce projet-là pour la Côte-de-Beaupré, analyse cette information-là, prenne la peine de la comparer aux données qui ont été citées à même le communiqué.

1310

Et l'information dont nous disposons, on parle quand même de données qui sont très solides, nous porte à croire que ce projet-là ne représente pas une perte de vingt-quatre millions (24 M\$) pour la collectivité québécoise, mais bien un projet qui va générer de la richesse.

1315

Et comme c'est le justificatif qui a été donné par la décision du gouvernement, notre attente est à ce qu'au bout du compte, le gouvernement analyse le dossier sur des vraies bases économiques, réalise que ce projet-là est bon pour la communauté québécoise, surplus ou non, et que la décision, l'intention de ne pas émettre les forces hydrauliques change.

1320

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie monsieur Gourdeau.

1325

On va prendre une pause de dix (10) minutes, le temps de faire le point avec nos recherchistes, puis on vous revient. Merci.

1330

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la Commission reprend ses travaux!

1340

Écoutez, considérant les informations qui nous ont été fournies jusqu'à maintenant, les réponses qui nous ont été données par les personnes-ressources ainsi que par le promoteur, on considère avoir toute l'information pertinente qu'on souhaitait avoir ce soir.

1345

Avant de conclure, je laisserais la parole aux personnes-ressources et au promoteur quant à des éléments qui pourraient être portés à la connaissance de la Commission!

Alors peut-être le ministère du Développement durable, est-ce que vous avez autre chose à ajouter?

1350

PAR M. YVES ROCHON:

Non, on n'a pas rien à rajouter.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Rochon.

Monsieur Deschênes?

1360

PAR M. DANIEL DESCHÊNES:

Rien de nouveau, nous non plus.

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Salibi.

PAR Mme SUZY SALIBI:

1370

On n'a rien à ajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Chabot?

1375

PAR M. PIERRE CHABOT:

Même chose.

1380

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Gourdeau?

PAR M. SIMON GOURDEAU:

1385

Merci monsieur le Président. Une mention que vous avez faite, une mention à la toute fin de la dernière portion de la raison d'être du projet, pour clarifier!

1390

Au niveau de la Société, nous, on considère très clairement que la raison d'être du projet n'a pas changé. On est conscient qu'il y a une intention du gouvernement qui a été annoncée à travers un communiqué de presse, mais ça ne change en rien de la raison d'être qui a été annoncée.

1395

La stratégie énergétique est toujours en place, le contrat avec Hydro-Québec est toujours signé, les décrets qui avaient mis en place ce programme-là n'ont pas été changés.

1400

On est tout à fait conscient que la position où vous êtes présentement vous met dans une situation disons qui n'est pas habituelle pour un processus du BAPE, mais ce qu'il faut comprendre, c'est que ce projet-là a été développé au niveau de la communauté, ça fait longtemps qu'il est en cours. Oui, il y avait un programme d'achat d'électricité, le projet a été retenu et on a signé un contrat, ce contrat-là est toujours valable. On a toujours l'intention d'aller de l'avant et de développer ce projet-là.

1405

Maintenant, si le BAPE considère que l'annonce du 5 février, le communiqué de presse du 5 février a des implications dans la raison d'être du projet, nous espérons du moins que vous prendrez la peine d'en analyser le contenu ou du moins essayer de savoir d'où vient le vingt-quatre millions (24 M\$), en comparaison aux chiffres que nous avons soumis.

1410

Je sais que c'est pas dans le mandat habituel du BAPE d'aller dans ce type de recherche là, mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à nos yeux, ce projet-là, sa raison d'être reste la même.

On s'attend à ce que le projet soit analysé sur les fondements qui vous ont été déposés, et nous espérons que ça va continuer.

1415 Donc tant que nous aurons pas une indication contraire ou qu'au final, le gouvernement n'aura pas pris sa décision finale sur ce projet-là, nous allons maintenir notre intention d'aller de l'avant et nous allons travailler en ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Merci monsieur Gourdeau.

Monsieur Zayed!

1425 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste une observation. Ce serait bon de préciser que la Commission a toute la latitude pour examiner le dossier sur toutes les facettes qu'elle juge importantes. Je voulais juste apporter cette précision-là.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dubeau.

1435 **PAR M. MARC DUBEAU:**

Dans ce contexte-là, est-ce que c'est une possibilité que la Commission demande justement au ministère des Ressources naturelles de lui fournir des chiffres également qui viendraient corroborer peut-être ceux qu'on a déjà déposés?

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1445 Écoutez, ce que je peux vous dire actuellement, c'est que l'ensemble des informations qui nous ont été fournies vont être analysées. On a encore la possibilité, nous, jusqu'au dépôt du rapport, de poser des questions écrites.

Alors au besoin, en fonction de l'analyse qui sera faite, on ira en questions écrites auprès de vous comme auprès des différentes personnes-ressources des ministères pour préciser certains éléments.

1450 Je vous remercie monsieur Dubeau.

PAR M. MARC DUBEAU:

Merci.

1455

MOT DE LA FIN

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ceci met fin à cette séance spéciale sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim.

1465

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE.

1470

Je vous rappelle qu'exceptionnellement, l'enregistrement audio de la séance spéciale de ce soir sera aussi disponible jusqu'à ce que la transcription soit disponible dans les centres de documentation; ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1475

La deuxième partie de l'audience publique débutera donc le 10 avril prochain à dix-neuf heures (19 h) ici à la salle Beaupré du Château Mont-Sainte-Anne. À ce sujet, nous demandons aux participants qui déposeront un mémoire et qui ne l'ont pas encore déjà fait parvenir à la Commission, de nous le faire parvenir rapidement. Veuillez le transmettre à madame Boutin, coordonnatrice de la Commission.

1480

Alors la Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

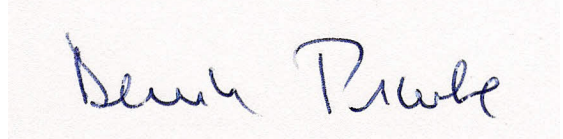
1485

Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration au processus d'audience publique.

Alors merci beaucoup mesdames et messieurs, bonne soirée.

1490

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink. The signature is written in a cursive style and appears to read "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

1495